



PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 04/07/2024 à 20h30

Président : Guy VISSEQ, maire

Membres du conseil présents : Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Jérôme BONY, Francis PONS, Elisabeth FAYEL, Sylvie COTTARD, Olivier BARRE, Elodie FERRIERES et Guy LAYRAC

Membres du conseil absents : Patricia PANISSIE

Secrétaire de séance : Guy LAYRAC

Nombre de membres en exercice : 11 / **présents** : 10 / **représentés** : 0

Quorum : atteint

Date de convocation et d'affichage : 26 juin 2024

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 6 juin 2024**
- **Création d'emploi permanent Adjoint territorial d'animation**
- **Avenant à la Convention entre les communes et la CCCM pour la mise en œuvre du réseau de Lecture Publique Conques-Marcillac**
- **Admission en non valeur des créances de loyers / situation avec les huissiers**
- **Nouveaux tarifs de la cantine / prise en charge de la commune**
- **Remboursement de frais à l'institutrice**

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS ADOPTEES

Création d'un emploi permanent Adjoint territorial d'animation 2024-07-01

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de conserver le poste d'adjoint territorial d'animation en renfort de l'institutrice à l'école communale (tant que l'école comprend 4 classes), et dans l'impossibilité de cumuler les contrats pour accroissement temporaire d'activité pour une durée supérieure à 12 mois sur une période de 18 mois, il convient de renforcer les effectifs du service animation.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet annualisé à 26,17 heures par semaine, pour accompagner l'institutrice à l'encadrement des quatre classes de l'école communale à compter du 30 août 2024

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : Animation,

Cadre d'emploi : animation et accompagnement au projet pédagogique de l'école communale de Lunel,

Grade : Adjoint territorial d'animation. : - ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget
- d'établir que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de un an compte tenu de la nature des besoins du service qui, d'une année à l'autre, peut rendre le poste obsolète dès la perte d'une ou deux classes au sein de l'école communale.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Avenant à la Convention entre les communes et la CCCM pour la mise en œuvre du réseau de Lecture Publique Conques-Marcillac – 2024-07-02

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la première convention de partenariat pour la mise en œuvre du réseau de Lecture publique a été signée le 19 décembre 2023 par toutes les communes membres de l'EPCI et la Communauté de Communes Conques-Marcillac. Cette convention a pour objet de fixer les modalités opérationnelles du réseau et les engagements des parties en matière de Lecture publique. Comme inscrit dans son article 6, elle est réexaminée *a minima* chaque année à la suite du Comité de Pilotage de Lecture publique, et modifiée par avenant selon les évolutions du réseau.

L'informatisation des bibliothèques, portée par la Communauté de Communes et soutenue financièrement par l'Etat (DRAC Occitanie) et le Département, va débuter à l'été 2024. La livraison et l'installation des matériels informatiques et des fournitures (codes-barres) seront réalisés de façon échelonnée dans l'ensemble des bibliothèques du territoire, à compter du mois de juillet 2024.

Le présent avenant ci-annexé a pour objet de fixer le partage des compétences en matière d'informatisation des bibliothèques du réseau. Il prévoit notamment que les Communes prennent en charge :

- le coût de maintenance du matériel informatique dès son installation ;

- l'acquisition des fournitures (codes-barres) à l'épuisement des fournitures fournies initialement par la Communauté de Communes.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :

- Approuver le présent avenant, telle que ci-annexé ;
- Autoriser M. le Maire à signer l'avenant.

Tarif de la cantine à l'école communale de Lune I – 2024-07-03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention liant la commune à « SAS Nos Invités - Traiteur » de Bruéjols 12330 CLAIRVAUX D'AVEYRON, pour la confection et la livraison des repas à la cantine de l'école de Lunel, a été transmise pour l'année 23-24.

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition établie par M. REGOURD, gérant de la « SAS Nos Invités -Traiteur »,

DECIDE :

- D'accepter le prix du repas fixé par la « SAS Nos Invités -Traiteur » à 4,84€ TTC à compter du 01/09/2024 (soit 0,09 cts de plus que l'année scolaire précédente)
- De fixer le tarif du repas à la cantine à 4,65€ TTC pour chaque enfant scolarisé
- De prendre en charge 0,19€ / repas, avec l'accord préalable des mairies du RPI
- Autorise le Maire à signer la convention annexée à cet acte, ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Remboursement de frais avancé par l'institutrice – 2024-07-04

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'institutrice, a du faire l'avance du paiement de caisses de rangement (d'un montant TTC de 48,22 euros) pour la classe le 12 juin 2024 chez un fournisseur qui n'accepte pas les bons de commande avec un paiement par mandat administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la facture jointe au présent extrait des délibérations, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à rembourser l'institutrice, la somme de 48,22 €.

DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

Consultation mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg de Lunel comprenant la démolition d'un ensemble immobilier (marché 2024MOE-01M)

M. le Maire informe que la consultation est close depuis le 2 juillet à midi, il rend compte des 3 candidatures et rappelle que l'analyse va être faite par M. Rouquette David (Aveyron Ingénierie) à la suite des réponses aux demandes complémentaires faites aux candidats pour la complétude de leurs candidatures (échéance des réponses le mercredi 10 juillet à midi). Le choix du MOE se fera en séance du conseil le 18 juillet 2024.

Infos diverses CCCM

M. le maire explique que la concertation auprès de la population pour les ZAERN a été diffusée sur panneau pocket et est mise en avant sur les actualités du site internet de la commune. Il rappelle à chacun qu'il serait intéressant d'y participer en répondant au formulaire.

Il rappelle que la candidature de la commune au Fonds de concours de la CCCM sera votée mardi 9 juillet.

Concernant la gestion des déchets et suite aux dépôts d'encombrants au niveau des bacs jaunes et noirs de Lunel et Saint-Félix, la commune attend des panneaux d'informations et de rappel des règles, imprimés et financés par la CCCM.

Jardin médiéval de Lunel

M. le maire rapporte qu'en conseil d'école a été abordée la possibilité d'autoriser l'école à investir le jardin médiéval de Lunel. L'assemblée valide la proposition. Les élus s'organisent pour prévoir un grand nettoyage et sécurisation du jardin à l'automne prochain.

Téléphone salle des fêtes de Lunel

Valérie QUINTARD rappelle que la commune paye un abonnement d'une vingtaine d'euros chaque mois pour le téléphone de la salle des fêtes de Lunel, le téléphone n'étant plus une obligation (de sécurité), elle propose qu'il soit enlevé, l'assemblée valide la proposition et l'abonnement sera annulé.

Lotissement, panneau publicitaire

Lucie CAPDEVILLE rappelle le devis laissé en suspend pour la réimpression d'un panneau publicitaire mis à jour sur les lots à vendre à la Croix Vieille. L'assemblée choisit de faire réimprimer un seul panneau pour changer celui à la station-service de Lunel.

Bibliothèque

Valérie QUINTARD explique que la réunion d'accueil des nouveaux bénévoles pour la bibliothèque municipale devra être reportée à la rentrée pour des raisons de disponibilités

(4 nouveaux bénévoles potentiels).

Le SMICA viendra le mercredi 21 août à 9h pour installer le nouvel ordinateur de la bibliothèque et le logiciel qui servira à gérer le fonds documentaire.

Offre complémentaire des agents

M. le maire rappelle à l'assemblée l'obligation dès le 1^{er} janvier 2025 de souscrire à une complémentaire pour l'ensemble des agents de la commune.

Cette question va être rapportée en conseil communautaire pour voir si d'autres communes sont en attente de choisir leur complémentaires et voir si une offre collective peut être demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22h45.

<u>Arrêté du Procès-Verbal</u> Séance du 6 juin 2024	
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 6 juin 2024 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. Il demande aux Conseillers s'il y a des modifications ou des précisions à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée Monsieur le Maire propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 6 juin 2024.	
<u>Procès-Verbal arrêté le : 04/07/2024</u>	
Le Maire Guy VISSEQ	Le secrétaire de séance Guy LAYRAC